

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

(Action collective)
COUR SUPÉRIEURE

No : 200-06-000206-162

JULIE GAGNÉ
Demanderesse

c.
VIDÉOTRON S.E.N.C.

et

ROGERS COMMUNICATIONS S.E.N.C., faisant
également affaires sous la raison sociale ROGERS
SANS-FIL S.E.N.C.

et

FIDO SOLUTIONS INC.

et

TELUS MOBILITÉ

et

KOODOO

et

BELL MOBILITÉ

et

VIRGIN MOBILE CANADA

Défenderesses

RÉPONSE
(art. 145 al. 2 C.p.c.)

1. Les défenderesses, TELUS MOBILITÉ et KOODOO, par leur avocate soussignée, répondent à la présente demande afin de contester et d'établir un protocole de l'instance avec les autres parties.

2. Les défenderesses, TELUS MOBILITÉ et KOODO, sont représentées par Me Delbie Desharnais, dont les coordonnées apparaissent ci-après, sous sa signature.

Montréal, le 28 octobre 2016



Delbie Desharnais

delbie.desharnais@telus.com

630, boul. René-Lévesque Ouest, 16e étage

Montréal, QC H3B 1S6

Tel: 514 665-3252

Fax: 514 788-7089

Avocate des défenderesses, **TELUS MOBILITÉ**
et **KOODO**

LF # 63182

Delvie Desharnais
Avocate de justice
320